

n°120 août 2013

SNUipp
isère

echos des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



DES RENTRÉES DISPARATES

En ces premiers jours de septembre, nous allons avoir droit aux traditionnels reportages sur la rentrée des classes. Tout le monde parle bien de « la » rentrée, comme si cet événement portait en soi une singularité atemporelle. **Nous savons pourtant combien les réalités sont différentes d'une école à une autre !**

Nous nous préparons bel et bien à « des » rentrées, loin du cliché médiatique de l'enseignant et des élèves à la fois excités, enthousiastes et anxieux à la veille de la reprise.

Dans quelques-unes des 32 écoles en mesures de carte éventuelles, la rentrée se fera même deux fois !

Le retour à une semaine de 4 jours et demi dans 47 communes de notre département amène des changements qui ne font pas l'unanimité.

Le mécontentement des enseignants et des familles n'est pas retombé à certains endroits. Les propositions de « récré actives » sur Grenoble par exemple, parallèlement aux activités sportives et culturelles payantes, n'augurent pas d'une qualité et d'une équité indispensables. Pour les titulaires remplaçants, la perspective de devoir travailler dans des écoles avec des rythmes différents selon les besoins, génère également de vives inquiétudes. Pour de nombreux collègues, c'est à peine si la rentrée rime avec nouveauté, le mouvement ne leur ayant pas donné satisfaction.

Pour d'autres encore, c'est le poids d'une direction non choisie qui assombrit le tableau.

Et enfin, il y a tous ces nouveaux collègues qui vont arriver en responsabilité ou en observation dans les classes. Nous devons les accompagner au mieux dans leurs débuts.

Bon courage donc à toutes et à tous pour toutes ces rentrées !

Au SNUipp-FSU nous nous tournons résolument vers l'action. La résolution du congrès national de Saint-Malo martèle notre volonté de rassemblement et de mobilisation.

Agir pour une école ambitieuse, agir pour améliorer nos conditions de travail, agir pour une réécriture du décret sur les rythmes, agir pour reconquérir les droits des personnels, agir pour reconquérir nos droits syndicaux, agir pour une revalorisation de tous les personnels : c'est notre volonté pour faire de cette rentrée plurielle une rentrée combative. **Voyons grand pour l'école, ses élèves et ses personnels !**

Nous vous donnons un premier rendez-vous le 10 septembre pour les retraites.

Catherine BLANC-LANAUTE

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS

Sommaire

Réunions de secteur	p2
Action sociale	p2
Équipe départementale	p3
CTSD et CDEN	p4-7
Insuffisantes avancées	p8
Congrès national	p9-11
Retraites : défendons-les !	p12
Bilan social	p12-15
Registre santé sécurité	p15
Bulletin	p16



RÉUNIONS DE SECTEUR DU SNUIPP-FSU ET SECTEURS SYNDICAUX

Voici le calendrier des différentes rencontres pour s'informer, échanger, débattre et agir ensemble, ainsi que le nom des responsables de chaque secteur. **Ces réunions sont ouvertes à toutes et tous, syndiqués et non syndiqués.**

Il manque des lieux et dates ; lisez les lettres électroniques qui parviennent dans vos écoles ou chez vous et consultez régulièrement notre site <http://38.snuipp.fr/> pour plus d'informations.

Secteur	Date	Heure	Lieu
Beaurepaire	vendredi 6 septembre	17h30	École Gambetta, Beaurepaire
Fontaine	vendredi 6 septembre	12h00	École élé Langevin, Fontaine
Grenoble	mardi 3 septembre	17h00	École J. Vallier, Grenoble
Meylan	jeudi 5 septembre	17h30	École mat Grand Pré
Pont-de-Chéruy	jeudi 5 septembre	17h30	École élé Matisse, Tignieu Jameyzieu
Roussillon	vendredi 6 septembre	17h45	Foyer municipal H Barbusse Roussillon
Vienne	vendredi 6 septembre	18h00	École Claude Bernard, Vienne
Villefontaine	vendredi 6 septembre	17h30	Maison de quartier Serveno ble, Villefontaine
Voiron, Rives	vendredi 6 septembre	17h30	École mat F. Dolto, Renage

Secteur	Contacts
Beaurepaire	Pascal ANDRÉ : TRS Bièvre-Valloire beaurepaire@snuipp-isere.fr
Fontaine	François JUBAULT : école élé Langevin Fontaine ; Emmanuel CARROZ : école mat la coccinelle Novarey
Grenoble	Anne-Marie ROBO : école mat Millet ; Gabrielle BEYLER : école élé Vallier
Meylan	Anne TUAILLON : école mat Grand Pré, Meylan
La Mure	Nathalie SALESIANI : école de Corps ; David PAIRONE : école élé La Festinière, Pierre-Châtel
Pont-de-Chéruy	Catherine BLANC-LANAUTE : école élé Renoir, Tignieu-Jameyzieu
Roussillon	Isabelle ANDRE : école élé Sonnay ; Yves THABARET : école Messidor, St Maurice l'Exil
Tullins Saint-Marcellin	Patrice FERROUILLAT : école élé d'Izeron stmarcellin@snuipp-isere.fr
Vienne	Lionel ABRY : école Clonas sur Varèze, Cyrille GHEBBANO : école Claude Bernard, Vienne vienn-chasse@snuipp-isere.fr
Villefontaine	Pierre ROMAN : école La Grive, Bourgoin-Jallieu
Voiron - Rives	Philippe BLOT : école mat Dolto, Renage, voiron@snuipp-isere.fr

Conseil syndical du SNUipp-FSU

Vous êtes syndiqué(e)s au SNUipp-FSU, la vie de votre syndicat vous intéresse : vous pouvez participer au Conseil syndical qui se réunit régulièrement. C'est l'instance délibérative qui détermine les axes de la vie de votre section départementale.

Prochaine réunion : lundi 9 septembre 2013 à 18h00 à la Bourse du Travail de Grenoble

L'ACTION SOCIALE, DÉFINIE PAR ET POUR LES PERSONNELS

Alors que l'enveloppe budgétaire qui lui est dédiée diminue, l'action sociale est de plus en plus sollicitée pour répondre à la dégradation des conditions de vie et des revenus des agents qui utilisent ce biais pour faire face à des situations difficiles. L'action sociale doit être un droit de tous les personnels leur permettant d'améliorer, de manière collective, leurs conditions de vie personnelles et familiales (culture, logement, petite enfance, restauration, vacances...).

Distincte de la rémunération, elle ne doit pas être instrumentalisée comme outil de GRH (gestion des ressources humaines).

Il est nécessaire d'obtenir une réelle politique d'action sociale à l'Éducation nationale, qui tienne compte de la réalité de l'école d'aujourd'hui pour répondre prioritairement aux besoins sur les questions :

- **du logement** : notre profession n'est plus logée ni indemnisée, le maillage territorial est sans comparaison dans la Fonction publique, des effectifs importants de jeunes collègues sont dans les zones urbaines où la tension locative est très forte ou à l'opposé dans des zones très isolées. Une meilleure exploitation du contingent fonctionnaire du logement social doit se conjuguer

avec des mesures complémentaires spécifiques.

- **de la garde d'enfants** : massivement féminisée et régulièrement rajeunie, notre profession connaît une distinction croissante entre temps scolaire et obligations de service, qui influe fortement sur la vie familiale.

- **de la restauration** : l'aide aux repas doit être plus accessible aux enseignants des écoles (accès aux restaurants administratifs, prise en compte par les restaurants scolaires).

- de l'amélioration de l'**aide au maintien à domicile** des retraités ;
- de l'aide à l'**accès aux loisirs, aux vacances et à la culture** pour tous les personnels, ainsi que leur famille.

Le développement et la rénovation de l'action sociale passent par l'inscription d'un droit à l'action sociale dans le statut : obligation de l'employeur, affectation d'une enveloppe calculée sur la base de 3% de la masse des salaires et des pensions, politique ambitieuse et information accessible et systématique par l'employeur en direction des personnels actifs et retraités, augmentation des moyens humains pour la mise en œuvre de l'action sociale.

La rénovation des instances de l'action sociale ouvre un champ nouveau d'action syndicale. Le SNUipp-FSU défend l'échelon départemental de proximité qu'est la CDAS (Commission départementale d'action sociale). Le rôle des délégués du personnel est renforcé, y compris pour le suivi des crédits.

L'attribution d'aide et de prêts, étudiée en CDAS, est le premier échelon des prestations d'actions sociales ministérielles définies en CAAS (Commission académique d'action sociale) et au niveau national en CNAS (enfance, enfants étudiants, installation, déplacements des non-titulaires, proches hospitalisés, handicap) et des prestations interministérielles (PIM) définies en SRIAS et en CIAS (restauration, logements, famille et loisirs). Le SNUipp et la FSU investissent le champ de l'action sociale par la formation des délégués du personnel et l'information syndicale des personnels.

Sites à consulter
www.ac-grenoble.fr (Espace des PERSONNELS > MEDICAL / SANTE / ACTION SOCIALE / CHSCT / AIDES aux personnels > Action sociale)
www.sriashonealpes.fr

Blaise PAILLARD, pour les délégués FSU premier degré à la CDAS : Isabelle AMODIO, Anne-Marie ROBO

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP-FSU

Co-secrétaires départementaux



Isabelle Amodio
mardi & jeudi



Emmanuel Carroz
mardi & vendredi



Catherine Blanc-Lanaute
mardi & jeudi



Secrétaires départementaux adjoints



Pascal André
lundi



Lionel Abry
lundi



Gabrielle Beyler
mardi



Pierre Roman
jeudi



Philippe Blot
jeudi



Anne-Marie Robo
vendredi

Autres membres du bureau départemental



Anne Tuillon



Blaise Paillard
Secrétaire départemental
de la FSU



Valérie Millier



Nicole Pignard-Marthod
Secrétaire du CHSCT
académique

Nous sommes neuf déchargés à la rentrée prochaine, présents à la section un ou deux jours par semaine selon les personnes. Le reste du temps, nous sommes dans nos classes ! Il n'y a pas de déchargés à temps plein au SNUipp-FSU 38 ; le contact avec le terrain est primordial pour nous, pour construire des analyses argumentées et porter des préoccupations et des revendications que nous partageons au quotidien.

Des permanences téléphoniques sont assurées à la Bourse du Travail de Grenoble, du lundi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 au 04 76 40 14 07.

N'hésitez pas à nous envoyer vos questions par courrier à snu38@snuipp.fr

Consultez notre site : <http://38.snuipp.fr>

Vos délégués en Commission administrative paritaire départementale (CAPD) :

Titulaires : Isabelle Amodio, Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Anne-Marie Robo, Anne Tuillon.

Suppléants : Lionel Abry, Catherine Blanc-Lanaute, David Pairone, Nicole Pignard-Marthod, Sylvie Verri.

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Comité technique paritaire départemental (CTPD) et leurs secteurs :

Valérie Millier : Grenoble 1, 2, 3, 4, Voiron 3

Blaise Paillard : Fontaine Vercors, Grenoble 5, Grenoble Montagne, Saint-Martin-d'Hères, ASH

Pierre Roman : Bourgoin 1, 2 et 3, La Tour du Pin

Pascal André : Bièvre Valloire, Saint-Marcellin, Vienne

1 et 2

Catherine Blanc-Lanaute : Haut Grésivaudan, Pont-de-Chéry, Voiron 1 et 2

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) :

Gabrielle Beyler, Pascal André, Blaise Paillard

Vos représentants 1er degré dans la délégation FSU en Commission départementale d'action sociale (CDAS) :

Blaise Paillard, Isabelle Amodio, Anne-Marie Robo

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENoble CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal août 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

DES POSTES EN PLUS, MAIS ÇA BLOQUE TOUJOURS !

La phase d'ajustement de la carte scolaire a eu lieu le mercredi 26 juin. Avant même d'entrer dans le détail du projet, la Directrice académique a insisté sur le **caractère uniquement consultatif de cette instance**. Nous savions donc, avant même de défendre les écoles qui nous avaient contactés, qu'aucune modification significative ne sortirait de nos échanges.

En introduction, la DASEN a rappelé le contexte positif de 60 postes, dont la traduction a été l'assouplissement des seuils de non fermeture pour les écoles hors RRS en mars dernier (cf l'EDC 118), et leur **non application en juin, en raison d'un manque de visibilité persistant dans certaines écoles** ! Les ajustements de juin découlent en effet de l'observation des mouvements de population et des écarts entre les prévisions et les constats d'effectifs des deux rentrées précédentes. C'est de l'arithmétique au long cours !

La volonté enfin de garder un certain volume de postes pour faire face aux urgences de rentrée sur Grenoble et le Nord-Isère a été réaffirmée.

Que répondre alors aux collègues qui, comme nous, y perdent leur latin ? **Chiffres ou pas, c'est l'impasse, parfois récurrente, dans un nombre important d'écoles.**

Nous le dénonçons systématiquement et 2013 ne fait pas exception aux années antérieures.

Quand les seuils sont dépassés, le taux communal ou la déssectorisation sont agités comme chiffon rouge pour rappeler combien l'équité sur le territoire et le souci du collectif ne sont pas respectés par certaines municipalités. Ou alors, c'est un problème de fluctuation d'effectifs qui gêne la perception fine des choses et nécessite un comptage en septembre.

Quand les seuils ne sont pas atteints, même si la situation de l'école mériterait un véritable assouplissement au vu des difficultés sociales et scolaires, le couperet tombe : fermeture ou non ouverture.

La facture des milliers de suppressions de postes depuis une décennie est difficilement solvable !

La DASEN a officialisé ses décisions le 3 juillet. En voici le bilan (le détail des mesures est publié sur le site de la DSDEN) :

	ouvertures	fermetures
Écoles mat	6	4
Écoles élé	8	7
Écoles prim	11	3
Écoles appariées ou RPI	2	1
1 création dans le cadre du dispositif de scolarisation des moins de trois ans		
1/2 poste créé en ASH		
1 création de poste de conseiller des décharges exceptionnelles, à hauteur de 5,25 équivalents temps plein (ETP), reconduites pour les écoles en RRS et les sections internationales		

Pour septembre, il reste encore 14 créations et 18 retraites éventuels !

Et ceci ne tient compte que des situations d'école repérées en juin, sans intégrer les nombreux autres cas soulevés lors de ce CTSD.

La FSU a voté contre ce projet.

Dès la rentrée, informez-nous très rapidement des effectifs en remplissant l'enquête carte scolaire sur notre site ou en nous contactant par mail ou téléphone.

D'autres points étaient à l'ordre du jour de cette commission :

- une première consultation pour le nouveau règlement départemental type

47 communes passent à la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2013, mais aucune n'a demandé de dérogation, ni pour le samedi matin, ni pour modifier le nombre d'heures par demi-journée. **L'article concernant les temps de récréation a été modifié** pour tenir compte de la coexistence de deux rythmes différents. **Sa réécriture a été demandée par notre organisation syndicale, ainsi que l'ajout d'un paragraphe concernant l'utilisation des locaux scolaires.**

- à la demande de la FSU, un retour a été fait sur le temps de service des étudiants admissibles qui arrivent dans les écoles en septembre. Ils ont un tiers de temps de formation sur le terrain, soit 9 heures. Ils assureront la décharge des directrices et directeurs, avec en complément, deux stages en responsabilité de deux semaines chacun.

Dans les écoles travaillant 4 jours et demi, l'étudiant fera, en plus de la journée de décharge, les activités

pédagogiques dont le directeur ou la directrice sera ainsi dispensé.

En juin, pour rattraper les journées non déchargées lors des périodes de stage, l'étudiant prendra la classe deux journées par semaine.

- enfin, un état des lieux sur les contrats aidés (CUI) des AVS et des aides administratives a été dressé.

Actuellement, 689 CUI sont en place et sont maintenus au premier juillet 2013, suite à l'annonce du renouvellement de ces contrats par le ministère.

Au premier septembre, ce contingent sera de 1 250 CUI, avec la création, au niveau national, de 30 000 nouveaux contrats.

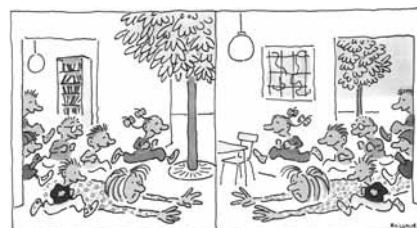
Les priorités sont toujours données, dans le premier degré, aux missions d'accompagnement des élèves porteurs de handicap (ASEH) et à l'aide administrative (EVS).

L'administration travaillera dès le mois de juillet avec les enseignants référents et la Maison Départementale de l'Autonomie pour évaluer les besoins en personnels ASEH.

Pour l'aide à la direction d'école, les renouvellements ont commencé, avec pour l'instant les mêmes critères d'attribution (écoles à partir de 9 classes et quelques situations particulières). Nous avons demandé la tenue d'un groupe de travail à la rentrée pour revoir ces critères de manière paritaire. Des contrats aidés pourraient aussi avoir des missions d'appui éducatif ou d'aide à l'accès au numérique, mais dans une moindre proportion pour le premier degré.

La multiplication de ces contrats précaires ne répond pas à notre demande de création de véritables emplois statutaires.

Vos représentants FSU au CTSD
Catherine BLANC-LANAUTE, Valérie MILLIER, Pascal ANDRÉ, Pierre ROMAN, Blaise PAILLARD



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CTSD DU 26 JUIN 2013



Lors du CTSD de mars, nous exprimions notre inquiétude à la perspective de connaître une nouvelle rentrée très difficile, malgré la dotation positive de 60 postes accordée à notre département.

Impossible de gommer en un an les conséquences visibles d'une décennie de suppressions massives de postes. La poursuite d'une politique d'austérité par ce gouvernement laisse craindre des rentrées tout aussi critiques dans les années à venir, malgré les ambitions affichées en termes de re-création de postes. Les mesures présentées aujourd'hui renforcent cette crainte.

Une fois vos décisions actées en avril, il restait une trentaine de postes pour les ajustements de carte scolaire. S'ajoute un peu plus d'une quinzaine de postes à ce CTSD, soit l'utilisation d'environ quarante-sept postes sur les 60 reçus.

Vous allez certainement nous expliquer que les 13 postes restants permettront de gérer les situations d'urgence en septembre. Des urgences, il y en a déjà parmi les écoles en blocage.

Si l'on regarde les chiffres bruts, 11 écoles atteignent ou dépassent les seuils d'ouverture, sans bénéficier pour autant d'une ouverture ferme. 5 écoles sont en mesure de retrait, avec une moyenne après fermeture supérieure ou égale au repère « assoupli » de 26 en élémentaire ou primaire que vous avez posé lors du dernier CTSD.

37 écoles au total sont concernées par des mesures éventuelles qui pourraient se maintenir jusqu'en septembre et n'être jamais débloquées pour un nombre important d'entre elles. Dans ces écoles, la préparation de la rentrée s'avère difficile pour les équipes et chaotique pour les élèves et leur famille.

Il faut demander, dès à présent, une rallonge de postes pour la rentrée prochaine, afin de lever l'incertitude qui pèse sur certaines de ces écoles, et pouvoir répondre aux urgences qui apparaîtront en septembre.

Nous sommes attachés à la prise en compte des difficultés scolaires, sociales, pédagogiques, que peuvent rencontrer les écoles.

Nous réaffirmons notre opposition aux fusions, qui génèrent des écoles de la taille de collèges, où la dimension humaine n'a plus de sens, avec des niveaux charnières du cycle 2 comme variables d'ajustement. Nous réaffirmons notre opposition à la désectorisation qui fait peser sur les municipalités la responsabilité d'une répartition plus homogène des élèves entre leurs écoles, ce qui revient souvent à nier les réalités géographiques ou les difficultés pratiques des familles.

Nous le dénonçons en mars, comme depuis des années : aucune mesure n'a été consacrée à la réimplantation des RASED dans notre département.

Combien de départs à la retraite ne seront pas remplacés ? Nous revendiquons des réseaux complets partout sur le territoire.

Cette fin d'année est marquée par une mobilisation des AVS. L'absence de perspectives de sortie de la précarité, à l'issue de leur contrat AED ou CUI, est toujours inacceptable. Après avoir été reçue au rectorat, une délégation sollicite une audience auprès de vous, Madame la Directrice académique. Notre organisation syndicale soutient tous ces personnels dans leurs différentes démarches et revendique, à leur côté, une professionnalisation et pérennisation de leurs emplois dans un cadre statutaire de la Fonction publique.

Enfin, la rentrée 2013 s'annonce particulièrement complexe avec la coexistence de deux rythmes différents. La FSU, si elle estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire, a rejeté le décret à deux reprises, considérant qu'il n'était pas une priorité dans le processus de refondation de l'école, qu'il n'était pas le fruit d'un projet concerté et ne présentait pas les garanties d'une réforme réussie de l'organisation du temps scolaire. Plus inquiétant encore, ce décret ouvre la voie à une possible dérégulation du cadre national et ne garantit pas l'égalité sur tout le territoire. Nous continuons à en demander la réécriture.

COMPTE-RENDU DU CDEN DU 1^{ER} JUILLET 2013

Le CDEN (Comité départemental de l'Éducation nationale) se réunit sous la double présidence du Préfet et du président du conseil général.

Il est composé de représentants des fédérations de parents d'élèves (6 FCPE, 1 PEEP), des représentants des maires, du conseil régional, de 10 délégués des personnels, d'un représentant des associations complémentaires de l'école publique, de 2 personnalités invitées et de l'administration.

À l'ordre du jour :

- Carte scolaire premier degré, ajustements de juin.

- Modifications du règlement départemental : nouveaux rythmes et assiduité scolaire.

- Questions diverses : pont de l'Ascension, vacances de la Toussaint.

En préalable, nous nous sommes adressés au Préfet à travers une déclaration concernant la situation des travailleurs sans papiers et des hébergements d'urgence en Isère (voir déclaration ci-dessous).

Nous avons poursuivi par une seconde déclaration sur la rentrée 2013 dans les écoles et collèges de notre département (voir déclaration ci-dessous).

Sans reprendre les interventions spécifiques que nous avons pu faire lors du CTSD, (ce n'est pas le lieu), nous avons abordé le fond des dossiers, et les mêmes réponses ont été apportées.

Très peu de modifications ont été proposées par la DASEN.

Autre point abordé : la modification du règlement départemental des écoles.

Comme nous l'avons déjà fait lors du CTSD, nous avons dénoncé, avec d'autres, le fait que ce point soit abordé sans la totalité des documents modifiés.

Comment travailler sérieusement sur des documents remis en séance ?

Le **premier point** était sa **mise en conformité**, suite à l'abrogation de la loi Ciotti liant l'assiduité scolaire et l'attribution des prestations familiales.

Deuxième point : les horaires scolaires.

Concernant les temps de récréation, nous demandions d'une part que la spécificité des horaires de récréation en maternelle soit remise dans le texte (accord de la DASEN) et d'autre part, de préserver la récréation de l'après-midi

pour les écoles fonctionnant sur 9 demi-journées.

Après des échanges assez vifs, le Préfet a proposé de retirer du règlement intérieur les mentions concernant les récréations et d'en rester au cadre du code de l'éducation.

Ce règlement sera à nouveau débattu lors du CDEN de rentrée : nous souhaitons que soit abordée notamment l'utilisation des salles de classes (notre outil de travail) dans

le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes. Comment travailler à l'école si nos classes sont occupées par des activités périscolaires ? Qu'en est-il de l'utilisation du matériel scolaire, des affaires de nos élèves ?

Nous serons très attentifs à ces questions pour éviter les dérives possibles.

Dernier point, les modifications du calendrier scolaire (pont de l'Ascension et vacances d'automne) :

MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2013/2014

Informations données lors du CDEN du 1^{er} juillet

Le recteur a pris la décision suivante (cela concerne toutes les écoles, collèges, lycées de l'académie)

Les vacances de la Toussaint étant allongées de 2 jours, ces journées seront rattrapées :

♦ Les mercredis 13/11 et 11/06 après-midi pour les écoles fonctionnant sur 4,5 jours.

Le mercredi 13/11 toute la journée pour les écoles fonctionnant sur 4 jours.

♦ Le vendredi 4/07 pour tous.

Pont de l'Ascension. Cette année, le vendredi 30 mai sera récupéré :

♦ Les mercredis 23 avril et 28 mai après-midi pour les écoles fonctionnant sur 4,5 jours.

♦ Le mercredi 23 avril toute la journée pour les écoles fonctionnant sur 4 jours.

Vos représentants 1er degré de la délégation FSU au CDEN : Pascal ANDRÉ,
Gabrielle BEYLER, Blaise PAILLARD

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU CDEN DU 1^{ER} JUILLET 2013

Impossible de gommer en un an les conséquences d'une décennie de suppressions massives de postes. La poursuite d'une politique d'austérité par ce gouvernement laisse craindre des rentrées tout aussi critiques dans les années à venir, malgré les ambitions affichées en termes de créations de postes. Les mesures présentées dans les différents CTSD et ce soir en CDEN renforcent cette crainte.

Dès le mois de mars, malgré une dotation positive de postes, nous avons exprimé notre inquiétude. Ces postes supplémentaires auront du mal à absorber l'augmentation du nombre d'élèves attendue.

Dans le premier degré, si l'on regarde les chiffres bruts, 11 écoles atteignent ou dépassent les seuils d'ouverture, sans bénéficier pour autant d'une ouverture ferme. 5 écoles sont en mesure de retrait, avec une moyenne après fermeture supérieure ou égale au repère de 26 en élémentaire ou primaire.

De plus, plusieurs écoles hors document

nous ont signalé des effectifs supérieurs aux repères départementaux.

37 écoles au total sont concernées par des mesures éventuelles qui pourraient se maintenir jusqu'en septembre et n'être jamais débloquées pour un nombre important d'entre elles. Dans ces écoles, la préparation de la rentrée s'avère difficile pour les équipes et chaotique pour les élèves et leur famille.

Nous demandons une rallonge de postes pour la rentrée prochaine, afin de lever l'incertitude qui pèse sur certaines de ces écoles, et pouvoir répondre aux urgences qui apparaîtront en septembre.

Nous réaffirmons notre opposition aux fusions, qui génèrent des écoles de la taille de collèges.

Nous réaffirmons également notre opposition à la désectorisation, qui fait peser sur les municipalités la responsabilité d'une répartition plus

homogène des élèves entre leurs écoles, ce qui revient souvent à nier les réalités géographiques ou les difficultés pratiques des familles.

Autre point noir, aucune mesure n'a été consacrée à la réimplantation des RASSED dans notre département. Combien de départs à la retraite ne seront pas remplacés ? Nous revendiquons des réseaux complets partout sur le territoire.

Cette fin d'année scolaire est marquée par une mobilisation des AVS. L'absence de perspectives de sortie de la précarité, à l'issue de leur contrat AED et CUI, est toujours inacceptable. Après avoir été reçues au rectorat, une délégation sera reçue en audience le 9 juillet par la DASEN.

La FSU appuie les démarches de ces personnels et demande, à leur côté, une professionnalisation et une pérennisation de leurs emplois dans un cadre



statutaire de la Fonction publique. Cela passe par la création d'un corps spécifique d'auxiliaire de vie scolaire au sein de la Fonction publique d'État, par la création des postes nécessaires et des modalités d'accès à ce corps.

Cela permettrait aux auxiliaires de vie scolaire d'exercer de façon continue et pérenne leur métier dans des conditions optimales pour les élèves en situation de handicap et ce, conformément à la loi de février 2005.

De plus, la présence de personnels supplémentaires pour encadrer les classes dans les établissements est nécessaire, prioritairement dans les collèges et les lycées concentrant les difficultés scolaires et sociales.



Par son annonce de la création de 10 000 emplois, Vincent Peillon reconnaît l'insuffisance des moyens dont disposent aujourd'hui les établissements du second degré pour assurer l'encadrement des élèves et l'aide aux devoirs. Pour autant, la nature de ces emplois pose de très graves problèmes, hypothéquant la portée et l'efficacité de la mesure annoncée.

En effet, au moment où près de 2 000 postes d'Assistants d'Éducation (AED) sont supprimés dans les académies, privant les jeunes concernés d'une activité nécessaire au financement de leurs études, le ministre choisit d'avoir, pour des

raisons de financement, recours à des emplois aidés.

Enfin, la rentrée 2013 s'annonce particulièrement complexe avec la coexistence de deux rythmes différents. La FSU, si elle estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire, a rejeté le décret à deux reprises, considérant qu'il n'était pas une priorité dans le processus de refondation de l'école, qu'il n'était pas le fruit d'un projet concerté et ne présentait pas les garanties d'une réforme réussie de l'organisation du temps scolaire. Plus inquiétant encore, ce décret ouvre la voie à une possible dérégulation du cadre national et ne garantit pas l'égalité sur tout le territoire. Nous continuons à en demander la réécriture.



DÉCLARATION AU TITRE DE L'INTERSYNDICALE LORS DU CDEN DU 1ER JUILLET 2013

Monsieur le Préfet,

Suite à un premier échange en décembre 2012 concernant les travailleurs sans-papiers, les organisations syndicales vous ont adressé en février 2013 un courrier contenant nos propositions pour la régularisation des travailleurs sans-papiers non déclarés.

Constatant avec regret que ce courrier n'a reçu aucune réponse et que les situations présentées ces derniers mois rencontrent de grandes difficultés de prise en compte, je suis mandaté pour vous remettre de nouveau ce courrier aujourd'hui.

Les annonces de ces derniers jours

concernant la fermeture des hébergements d'urgence ont provoqué une grande émotion parmi les migrants et les associations qui les soutiennent. Suite aux nombreuses réactions citoyennes, des solutions plus respectueuses des droits semblent aujourd'hui possible. Cependant, nous ne pouvons accepter de voir des familles en situation fragile subir inutilement ces pressions administratives. Nous soutenons la manifestation annoncée vendredi 5 juillet (14h rue Félix Poulat).

Évoquer ces situations lors du CDEN n'est pas hors-sujet. Parler

des travailleurs et des hébergements, c'est parler de nos élèves, de leurs parents et de leurs conditions de vie dans notre pays et dans nos écoles. Régulariser les travailleurs, c'est leur donner le droit et les moyens de prendre en charge leur vie, leur famille, de se loger et de stabiliser la scolarité de leurs enfants.

Nous avons pour mission d'accueillir tous les élèves. Nous ne pouvons accepter de voir notre travail remis en cause au gré des aléas politiques, financiers ou administratifs.

« Laissez-les grandir ici ! » Avec le Réseau Éducation sans Frontières, nous le disons depuis bientôt dix ans et nous continuerons, puisqu'il le faut.

DES AVANCÉES BIEN INSUFFISANTES

Certes, le jour de carence en cas de maladie disparaît au 1^{er} janvier 2014... Pas une avancée, mais un retour à une situation normale.

Certes, à partir de cette année, les enseignants du premier degré se verront accorder une prime de 400 € bruts (la moitié en décembre, l'autre moitié en juin). Mais c'est bien loin de nos revendications de 1200 €, qui auraient pu combler une des nombreuses inégalités entre les rémunérations des enseignants du premier et du second degré. 400 € bruts ? C'est un café par jour ! Il va falloir l'allonger avec beaucoup d'eau... Et que cela ne nous détourne pas de notre revendication principale : une hausse du point d'indice, seule revalorisation pérenne qui valorisera les salaires de tous les agents publics !

Idem pour la hors classe. Peut-on se satisfaire d'une augmentation si généreuse de 50% des promus alors, qu'en réalité, ce taux passe de 2 à 3%⁽¹⁾ ? Avec un taux aussi faible, nous n'avons toujours aucun espoir de voir la majorité des collègues partir en retraite à la hors classe, ou au moins au 11^{ème} échelon. À titre de comparaison, ce taux est de 15% dans le second degré.

La retraite d'ailleurs... 44 ans de cotisation ??? Et après ? Comment peut-on imaginer qu'en allongeant la durée de cotisation, pour nous mener à un âge bien au-delà de l'espérance de vie en bonne santé (estimée à 62.4 ans pour les hommes et 64.2 ans pour les femmes selon Eurostat), et de fait, en augmentant le chômage de ceux qui ne pourront pas accéder à ces emplois non libérés, on puisse résoudre le catastrophique déficit public ? Car oui, même si on n'utilise que le prisme étriqué de la logique économique, un chômeur, ça coûte bien plus cher qu'un retraité, voire qu'un « vieux » travailleur ou une « vieille » travailleuse en arrêt maladie ou en accident du travail...

Chacun sa logique... Ce n'est pas celle du SNUipp-FSU !

Nos conditions de travail sont loin de s'améliorer, et notre capacité à encaisser s'émousse. Reparlons du mouvement. Et oui encore... et toujours, en particulier pour nos nombreux et nombreuses collègues qui devront, pour une nouvelle année, travailler à des dizaines de kilomètres de leur domicile, de leur famille... et parfois en devant faire le trajet supplémentaire le mercredi matin !

Tout cela pourquoi ? Logique comptable. Quel est l'objectif principal de l'administration en France ce jour ? Réduire le déficit. Toutes les autres politiques publiques doivent converger. Pour les personnels, cela se traduit par une restriction des droits (temps partiels interdits pour les directeurs et directrices, ineat/exeat et disponibilités repoussés pour maîtriser au maximum le budget). On en passe et des meilleures. Et tout cela pourquoi ? Pour rentrer dans cette logique de maîtrise des coûts, avec pléthore d'indicateurs de performance, et le tout, sans trop que cela ne se voit pour les usagers.

Nous devons utiliser tous les outils que nous avons en notre possession pour défendre la qualité du service public, notre métier, nos conditions de travail, notre respectabilité.

Conditions de travail ? Justement, le SNUipp-FSU s'implique avec détermination dans cette nouvelle instance qu'est le Comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT). Dans les écoles, nous avons vu arriver un nouveau registre à renseigner : le registre santé et sécurité. Encore une charge pour les directeurs et directrices ? Non, cet outil est primordial. Il doit être

renseigné en cas de problème dans l'école : un accident (même de trajet), une agression, un problème technique dans l'école... Devant la loi, l'employeur est responsable de la santé de ses salariés !

Informez vos représentants SNUipp-FSU pour qu'ils interviennent au CHSCT !

Votre école a des effectifs qui explosent : envoyez vos chiffres aux délégués du SNUipp-FSU, qui défendront votre situation en comité technique !

Besoin de nous pour les promotions, la hors classe, le mouvement, le changement de département, pour des difficultés dans l'équipe, avec l'IEN ? Le SNUipp-FSU vous accompagne !

Soyons solidaires dès cette rentrée scolaire : participez aux réunions scolaires, aux stages de formation. C'est un droit ! Participez aux réunions de votre secteur. Le SNUipp-FSU peut vous rencontrer dans vos écoles, vos villes, contactez-nous !

Adhérez au SNUipp-FSU : c'est une nécessité. Le syndicat est un bien commun, renforçons-le, nous n'en serons que plus forts !

(1) Pour la hors classe, tous les enseignants à partir du 7^{ème} échelon sont promouvables, mais seuls les 3% avec plus haut barème seront promus, ce qui, en réalité ne concerne donc que très peu de collègues. Barème : 2 x note + échelon + 1 point si directeur ou directrice, + 1 point si 3 ans consécutifs en REP.

Emmanuel CARROZ



CONGRÈS NATIONAL SAINT-MALO 2013



La délégation du SNUipp-FSU Isère à Saint-Malo

Le SNUipp-FSU a tenu son 9ème congrès national à Saint-Malo du 10 au 14 juin 2013. Cette année, le SNUipp-FSU fêtait ses vingt ans, ce fut l'occasion de revenir sur les principaux événements de son existence aux côtés de celles et ceux qui ont contribué à sa création.

Le SNUipp-FSU est un jeune syndicat puisque né en 1992 après l'éclatement de la FEN. Sa conception novatrice d'un syndicalisme rassembleur, sa manière de parler du métier, des élèves et des personnels lui permettent dès les élections professionnelles de 1996, de devenir le premier syndicat des enseignants du primaire.

Le SNUipp-FSU comme tout syndicat défend et promeut les personnels, mais sa particularité et sa richesse sont d'avoir construit dès sa création un projet de transformation de l'école pour la réussite de tous. Il s'agit de réfléchir en profondeur sur le système, d'interroger la profession et d'être porteur de propositions.

A Saint Malo, pendant 4 jours, près de 400 congressistes, issus de tous les départements, sont venus réfléchir, débattre et définir les orientations du syndicat pour les trois prochaines années.

Le congrès national est un moment important dans la vie du syndicat, il est précédé par une large discussion dans les départements : avant le congrès les textes préparatoires sont envoyés à tous les

syndiqués. Les congrès départementaux

se réunissent pendant 2 jours. Les congressistes débattent et élaborent des propositions d'amendements au texte initial qui sont ensuite présentées au congrès national.

3 thèmes de réflexion cette année :

- Pour que tous les élèves réussissent : défendre et transformer l'école et son fonctionnement.
- L'école et les personnels.
- Quel syndicalisme ?

CONGRÈS NATIONAL: qu'est-ce que c'est ?

Ce congrès réunit les délégués des sections départementales (représentants des syndiqués de leur département et des mandats votés lors des congrès départementaux), un délégué de chaque conseil académique et des membres élus de l'équipe nationale. Le nombre de délégués et de mandats (voix pour voter) attribué à une section est proportionnel au nombre de syndiqués et est réparti de manière pluraliste selon les résultats aux élections internes. Concrètement, plus il y a de syndiqués plus la parole des représentants de la section a du poids.

Les propositions d'amendements sont étudiées par des commissions, les amendements sont intégrés, ou non. Chaque thème est présenté en plénière, à l'issue de ces

commissions. Chaque section peut intervenir pour venir présenter les

amendements qu'elle veut intégrer. De nouvelles corrections peuvent alors être effectuées lors de la plénière, toujours dans un esprit de synthèse. Certains amendements restent non

pris en compte, ils sont alors soumis au vote du congrès. En fonction du résultat du vote, une nouvelle modification du texte est proposée.

Au final, le thème en son entier est soumis au vote.

Du fait du **mode démocratique de l'écriture**, (la synthèse qui implique de mener un débat, en confrontant les orientations, afin de prendre en compte les avis divergents et de faire en sorte que la parole de chacun soit prise en compte dans la décision finale), les résultats des votes sur les thèmes dépassent les 95 % de vote « POUR ».

À la fin du congrès, on procède également au renouvellement des 40 membres de l'équipe nationale : 20 membres du secrétariat national et 20 membres de l'équipe des secteurs (catégoriels ou thématiques). Ces membres sont élus par le congrès pour 3 ans.



Isabelle Amodio à la tribune



Pascal André à la tribune pour proposer un amendement



LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS



LUTTE CONTRE LES LGBTPHOBIES : EXPRESSION AU CONGRÈS NATIONAL DU SNUIPP-FSU



Depuis le 17 mai, le mariage et l'adoption sont ouverts aux couples de même sexe. Malgré ses insuffisances, cette loi constitue un réel progrès social. Le temps du « débat » parlementaire a été l'occasion d'une libération de la parole

homophobe, d'un déferlement de mensonges, de haine, de violence...

La droite et l'extrême-droite ont surfé sur cette vague d'homophobie.

Nous avons affaire d'un côté à des groupuscules religieux intégristes qui cherchent des alliances afin de mener à bien leur projet d'ingérence du religieux sur le politique. De l'autre, à des partis de droite et d'extrême-droite qui se recomposent et consolident leurs passerelles, avec un FN qui joue la carte de la respectabilité en prenant ses distances avec les plus radicaux.

Dans ce climat, la FSU n'est pas épargnée. Suite au colloque « éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire », le SNUipp-FSU a reçu des coups de téléphone d'insultes et de menaces, et plusieurs de nos sections départementales ont eu droit à des courriels agressifs.

Cette année, des syndiqué-es ont eu des réactions hostiles à nos appels à participer aux Marches des

fiertés. Des militantes et militants en viennent à questionner nos mandats de transformation sociale et notre implication dans la lutte contre les discriminations.

Le SNUipp-FSU est actuellement désigné à la vindicte publique par certains médias qui relatent certains discours de désinformation. Nous aurions renoncé à remplir nos missions d'enseignantes et d'enseignants, à apprendre à nos élèves à lire, écrire, compter, pour devenir les adeptes d'une sulfureuse « théorie du genre » destructrice des fondements de l'humanité. Pourtant, qu'avons-nous dit ? Qu'avons-nous fait ? Nous avons affirmé que la lutte contre les discriminations était l'affaire de l'école et que nous n'entendions pas nous satisfaire d'une situation dans laquelle l'institution scolaire participe à la reproduction des inégalités entre les sexes et les sexualités. Il ne s'agit pas de nier les différences biologiques, mais de les remettre à leur juste place ; les différences qui sont socialement construites peuvent être déconstruites, c'est ainsi que nous ferons reculer les inégalités. Nous avons cherché à construire des outils pédagogiques adaptés à l'âge des élèves afin de les aider à questionner des représentations qui véhiculent une vision clivée et réductrice de ce que doivent être les hommes et les femmes.

La lutte contre les LGBTphobies, que ce soit à l'école, au travail ou dans la société toute entière doit devenir aussi légitime, aussi évidente, que la lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou le sexisme.



Intervention lue par Emmanuel CARROZ, au nom du secteur national « Lutte contre les LGBTphobies » Saint-Malo 2013



RÉSOLUTION DU CONGRÈS DE SAINT-MALO

Tous mobilisés pour l'École, pour les élèves, pour les personnels



Dans un contexte de crise économique qui perdure et s'accroît, la mise en place de politiques de rigueur et d'austérité en France et dans tous les pays d'Europe, a des conséquences dramatiques pour les salariés, les chômeurs et les retraités. Le SNUipp avec la FSU revendique une autre répartition des richesses avec des services publics renforcés agissant comme levier pour l'égalité.

La Loi d'orientation et de programmation annoncée comme une grande priorité vient d'être votée. Pour autant, la rentrée 2013 ne marquera pas la rupture attendue.

La priorité au primaire ne peut pas se résumer à une réforme des rythmes précipitée, contestée et rejetée par la communauté éducative.

Cette priorité doit se traduire par des avancées concrètes reconnaissant le travail et l'engagement des enseignants et permettant la réussite de tous les élèves. Cela passe aussi par la création des postes et recrutements nécessaires. La rentrée sera tendue notamment dans les départements déficitaires. Cette mobilisation passera par l'action.

- Agir pour une école ambitieuse

Effectifs, programmes, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de trois ans, formation initiale et continue, RASED, direction et fonctionnement de l'école, Éducation prioritaire... Sur tous ces sujets, des améliorations concrètes sont indispensables et urgentes. Elles ne se feront qu'en s'appuyant sur l'expertise des enseignants.

Les enseignants doivent être associés, consultés et impliqués dans un bilan des programmes de 2008 et dans l'élaboration des nouveaux. Le SNUipp-FSU revendique une journée banalisée.

- Agir pour améliorer nos conditions de travail

Les conditions d'exercice du métier se sont fortement dégradées ces dernières années. Classes surchargées, pressions hiérarchiques, injonctions, allongement de carrière, remplacement... Cela doit cesser. Le SNUipp-FSU continuera d'informer et de mobiliser sur ces sujets.

- Agir pour une réécriture du décret sur les rythmes

Le SNUipp-FSU poursuit dès maintenant et à la rentrée, sa démarche combative pour une réforme qui concilie réussite

des élèves, conditions de travail des enseignants et transformation de l'école. La réécriture du décret est indispensable.

- Agir pour reconquérir les droits des personnels

Mutations, temps partiels, disponibilités, formations, indemnités diverses... Les droits sont attaqués, c'est inacceptable. Le SNUipp-FSU doit continuer d'agir pour les faire avancer.

- Agir pour reconquérir nos droits syndicaux

Le SNUipp-FSU s'adressera de nouveau au ministre pour que le décret fonction publique se décline dans l'éducation nationale : la tenue des RIS sur le temps élèves doit être possible, le SMA doit être supprimé. Le SNUipp-FSU mènera une campagne active pour la défense et la reconquête de tous les droits syndicaux.

- Agir pour une revalorisation de tous les personnels

Les campagnes menées par le SNUipp-FSU ont permis de mettre en évidence le déclassé salarial des enseignants. Des mesures significatives sont à prendre d'urgence. Le SNUipp-FSU avec la profession portera ses exigences dans les discussions à venir.

Tous ces combats ne pourront se mener sans nos collègues. Dès la rentrée, le SNUipp-FSU continuera d'utiliser tous les moyens pour aller à leur rencontre (RIS, AG, campagnes diverses, stages, visites d'école, pétitions...). Ces initiatives doivent être l'occasion d'informer, de recueillir l'avis des enseignants et de construire avec eux les modalités d'action, quelles qu'elles soient, afin de peser et se mobiliser pour obtenir des avancées sur tous ces sujets.

VOYONS GRAND POUR L'ÉCOLE, SES ÉLÈVES ET SES PERSONNELS !

Continuons d'être ambitieux, inventifs, exigeants et combatifs !

Motion retraite : Agir pour nos retraites

Le rapport Moreau a envoyé un très mauvais signal et présage. S'il était repris, il constituerait une attaque frontale sur les droits des actifs et des retraités. Nous n'accepterons aucun nouveau recul. La reconquête des droits est possible et nécessaire. Il nous faudra convaincre que d'autres financements sont possibles pour permettre à tous les salariés et aux retraités du pays de bénéficier d'un système de retraite par répartition plus juste.

Le SNUipp, avec la FSU s'engage à tout mettre en œuvre, dès cette fin d'année scolaire, pour créer les conditions de la mobilisation des actifs et des retraités pour la rentrée dans le cadre unitaire le plus large...

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS RETRAITES !

Lors de la Conférence sociale du 20 juin, François Hollande a annoncé que, dans le cadre de la prochaine réforme des retraites, l'allongement de la durée de cotisation sera « la mesure la plus juste » face à « cette chance formidable qu'est l'allongement de l'espérance de la vie ». Cette voie n'est pas acceptable. Les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010 ont déjà réduit les droits à pensions de plus de 30 %, en aggravant les inégalités déjà fortes entre les pensions des femmes et celles des hommes. Elles doivent donc être remises en cause.

" Refusons les régressions sociales

« On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps », tel est l'argument qu'on nous rabâche. Mais on oublie de préciser qu'augmenter la durée de cotisation, c'est en réalité programmer la baisse des pensions. Baisse immédiate pour tous ceux – chaque année plus de la moitié des nouveaux retraités – qui passent directement du chômage, ou de l'inactivité, à la retraite, et qui ne pourront jamais atteindre cette durée. Baisse à venir pour les nouvelles générations entrées plus tard dans la vie professionnelle du fait de l'allongement des études et qui connaissent déjà un chômage massif, aggravé par l'incitation faite aux seniors qui le peuvent de prolonger leur activité. On oublie aussi de rappeler que l'allongement de la durée de cotisation et la décote pénalisent plus fortement les personnes aux carrières courtes, en majorité des femmes. L'espérance de vie augmente, mais l'espérance de vie en bonne santé, elle, diminue depuis plusieurs années. La souffrance au travail se développe, de nouvelles pathologies apparaissent. Les plus dures années au travail sont entre 60 et 65 ans. Les meilleures années de la retraite sont entre 60 et 65 ans. L'allongement de la durée de cotisation, c'est la double peine. Nous ne pouvons pas l'accepter.

" L'austérité sans fin est suicidaire

Le gouvernement justifie cette nouvelle réforme par l'allongement de la durée de vie. Mais le déficit actuel ne doit rien au vieillissement de la population. Il s'explique par la récession qui se creuse en Europe, détruit des millions

d'emplois et diminue les cotisations sociales induites par l'emploi. Cette récession provient essentiellement des politiques de réduction des dépenses publiques et de baisse du « coût du travail » menées partout en Europe par les gouvernements en accord avec la Commission. Si, comme cela semble être le cas, le gouvernement inscrit la réforme dans le cadre de ces politiques, il ne pourra que retenir des pistes entraînant une nouvelle baisse du niveau des pensions. Ce qui diminuerait encore le pouvoir d'achat des retraités, aggraverait la récession et entraînerait une nouvelle hausse du chômage. Sans qu'au bout du compte les déficits ne soient réduits !

" Il est possible de faire autrement

L'augmentation de l'espérance de vie ne date pas d'aujourd'hui. Par le passé, elle s'est accompagnée d'une diminution du temps passé au travail et d'une amélioration du niveau de vie, grâce à un partage de la richesse produite. C'est à nouveau la voie à suivre. Pour augmenter le volume des cotisations sociales, il faut en finir avec l'austérité, relancer l'emploi par une réduction du temps de travail, une sécurisation de l'emploi, de la formation et du revenu, une augmentation des minima sociaux, une politique audacieuse d'investissement en matière sociale et écologique. Une voie supplémentaire, toujours négligée, pour répondre au besoin de financement des retraites, est la réalisation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la fois par l'accroissement du taux d'activité des femmes, la suppression des inégalités salariales et la lutte contre le temps partiel subi. Il s'agit là de choix politiques de justice et de solidarité. Il y a plus de retraités ? À moins de décréter leur paupérisation, il est normal de financer leurs retraites en augmentant leur part dans la richesse produite. Selon le Conseil d'orientation des retraites, il faudrait, à législation inchangée, un point de

PIB supplémentaire en 2020 pour équilibrer le système de retraite alors que la part des salaires a chuté d'environ 6 points au cours des dernières décennies en faveur des dividendes.

" Pour une large mobilisation citoyenne

La question des retraites pose celle de la société dans laquelle nous voulons vivre. La retraite à 60 ans par répartition n'est pas un fardeau, elle est une transmission continue et solidaire de la prise en charge d'une génération par la suivante. C'est pourquoi elle dépend aussi de l'avenir que la société sera capable d'offrir aux jeunes générations. Nous ne pouvons accepter la paupérisation programmée des futurs retraités, la destruction des solidarités sociales, l'idéologie absurde du « travailler toujours plus » dans une société productiviste et inégalitaire. Cet engrenage favorise l'extrême droite et menace à terme la démocratie. Comme en Europe du Sud et dans bien d'autres pays du monde, la société doit se mettre en mouvement. Pour y contribuer nous organiserons partout des réunions, des initiatives de rue, des ateliers d'éducation populaire et nous soutiendrons les initiatives prises par le mouvement syndical. Nous voulons un système de retraites solidaire.

Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !

Appel à l'initiative de la fondation Copernic et d'Attac, déjà signé par plus de 160 personnalités politiques, syndicales et associatives.

Cette pétition sera prochainement en ligne pour signature. Consultez régulièrement notre site !

À l'heure où nous imprimons ce journal, les modalités de la journée d'action du 10 septembre ne sont pas arrêtées. Si la forme retenue est la grève, votre intention d'y participer est à envoyer au plus tard le samedi 7 septembre minuit. Une lettre électronique vous précisera les modalités dès la rentrée.

BILAN SOCIAL 2011/2012

1. Effectif, sexe et tranche d'âge

1.1. Effectifs globaux

Depuis 2003-2004, le nombre total d'enseignant a diminué de plus de 9%. Dans le public, soit 787 166 enseignants, les enseignants du premier degré représentent 42,7% du total, ceux du second degré 49,9% et ceux du supérieur 7,4%.

Sur les 336 485 enseignants du premier degré public, 8 140 sont instituteurs et 650 instituteurs suppléants et contractuels.

	2006/2007	2011/2012	Variation
Enseignants	348 472	336 485	-11 987
<i>Effectifs élèves</i>	<i>5 743 600</i>	<i>5 771 202</i>	<i>27 602</i>
<i>Scolarisation élèves de 2 ans (effectifs et taux)</i>	<i>147 128 (18,9%)</i>	<i>72 107 (8,82%)</i>	<i>-75 021</i>

1.2. Une répartition sexuée par niveau d'enseignement et par fonction

Les femmes représentent 80,6% des enseignants du premier degré public, un taux stable depuis 2010-2011 (80,8%) mais bien supérieur à celui du second degré (57,4%) et à celui du supérieur (35,1%).

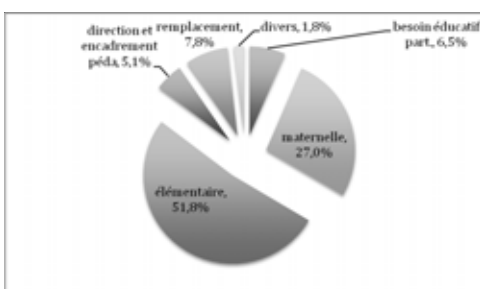
Les hommes sont surreprésentés pour exercer la fonction de directeur d'école : 18,6% des hommes contre 12,3% des femmes. À noter que la situation ne s'est pas améliorée ; au contraire, les chiffres étaient respectivement de 18% et de 13% en 2006/2007.

Dans les corps d'encadrement, les femmes ne représentent que 45% des IEN, 29,8% des DASEN adjoints et seulement 27,4% des DASEN.

1.3. Les enseignants majoritaires parmi les retraités de la fonction publique

Plus de 52% des retraités de la fonction publique d'État sont des ayants droits rémunérés au titre de l'Éducation nationale (dont jeunesse et sports). Parmi ces 760 000 retraités, 180 000 sont d'anciens PE, un peu moins de 100 000 des anciens instits et 120 000 des anciens certifiés.

1.4. Répartition par fonction des enseignants du premier degré public

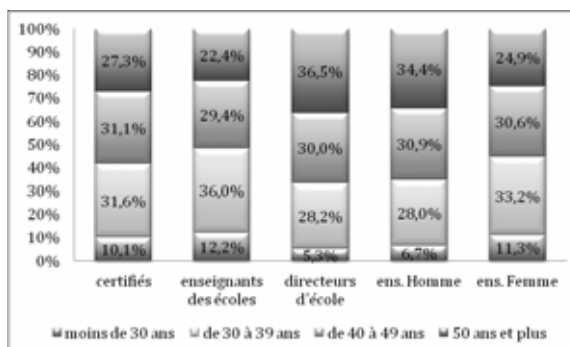


1.5. Répartition par âge

Les enseignants des écoles sont en moyenne (40,8 ans) plus jeunes que les certifiés du second degré (42,5 ans). La répartition par tranche d'âge montre également des différences entre les niveaux d'enseignement. Dans le premier degré, la fonction de direction d'école a un âge moyen encore plus élevé (44,4 ans) et une pyramide d'âge encore plus marquée.

Pour l'ensemble des enseignants, les femmes sont en moyenne plus jeunes de 3 ans par rapport aux hommes et leur répartition par tranche d'âge diffère beaucoup.

1.6. Répartition académique des enseignants du premier degré



La répartition géographique des enseignants des écoles par tranche d'âge correspond, sans surprises, à « l'attractivité » des académies. Amiens, Créteil, la Guyane, Lille, Lyon, Rouen, Mayotte, Nancy et Versailles ont plus d'enseignants jeunes et moins d'enseignants de plus de 50 ans que la moyenne. Au contraire de Limoges, Montpellier, la Martinique, la Guadeloupe, Rennes, Toulouse, la Corse.

2. La carrière

2.1. Surreprésentation des hommes pour l'accès à la hors-classe

Les femmes, qui représentent 80,6% des PE, ne représentent plus que 65,5% des 4 810 promus à la hors-classe en 2012. Cette surreprésentation des hommes est spécifique au premier degré. Elle diminue légèrement depuis 2006 où seules 57,7% des promus étaient des femmes alors qu'elles représentaient 79,7% du corps.

L'âge moyen d'accès est de 54,4 ans pour le premier degré (50,6 ans pour les certifiés). Il a tendance à baisser depuis 2006, très légèrement pour le premier degré (0,8 an) et de façon plus accentuée pour le second degré (3,9 ans pour les certifiés).

2.2. Toujours des écarts de rémunérations entre les PE et les certifiés

Cet écart de 36 points d'indice moyen entre les PE et les certifiés s'explique par les pertes durant le déroulé de carrière liées à l'intégration des instits dans le corps des PE, le plus faible ratio d'accès à la

	Indice moyen
PE 2012	524
PE 2010	518
PE 2006	498
certifié 2012	560
certifiés 2010	557
certifiés 2006	548

hors classe des PE.

Depuis 2006, le salaire moyen a augmenté, de façon plus accentuée chez les PE (+26) que chez les certifiés (+12).

2.3. De traitement indemnitaire également

Le ministère aborde pour la première fois les différences entre le premier et le second degré dues au traitement indemnitaire. Le cumul de l'Isœ (2 474 € annuels) et des heures supplémentaires (1,2h en moyenne soit 1 506 € annuels) représente 3 980 € annuels.

2.4. L'écart entre les femmes et les hommes est également conséquent Pour l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation, plus l'indice augmente, plus la proportion de femmes

chute. Elles représentent ainsi 87,1% de la tranche indiciaire 200-299 contre 39,1% de la tranche 900 et plus. Globalement, les femmes enseignantes ont un indice moyen de 539 contre 576 pour les hommes. Si les différences sont peu marquées dans le second degré, 555 contre 569 chez les certifiés, elles sont plus accentuées chez les PE, 518 contre 548. Depuis 2006, cet écart de 30 points reste stable dans le premier degré.

2.5. L'écart entre les femmes et les hommes augmente durant la carrière

Cet écart augmente au fil de la carrière. Les différences de salaires hommes/femmes n'existent pas pour les enseignants de moins de 30 ans, mais sont de 17 points pour les 30-49 ans et de 41 points pour les plus de 50 ans. Dans cette dernière tranche, le salaire moyen des femmes enseignantes est donc égal à 94% de celui des hommes.

Le rôle de la note, celui de l'avancement à la hors classe, la nature du poste occupé, les incidences des interruptions liées à la naissance ou l'adoption, les périodes de temps partiel... peuvent expliquer une partie de ces écarts.

3. La vie des personnels

3.1. Affectation en éducation prioritaire

	effectifs	Part en éducation prioritaire	Effectifs de moins de trente ans	% des moins de 30 ans	Age moyen
En éducation prioritaire	53 258	19,4	8 537	16	38,7
Hors éducation prioritaire	221 657	80,6	22 221	10	41

3.2. Une mobilité géographique entravée

	2006	2011	2012	2013
Candidatures	15 873	17 104	16 956	16 900
Satisfaits	6 382 (40,2%)	4 993 (29,2%)	4 259 (25,12%)	3598(21,29%)

Mouvement interdépartemental (Pour info chiffres 2013)

3.3. Le travail à temps partiel

La part d'enseignants des écoles à temps partiel a augmenté depuis 2006 de 9,2% à 11,9%. La proportion varie considérablement selon les sexes, 14,4% des femmes contre 2,8% des hommes.

Les quotités se répartissent ainsi :
 - 37% à mi-temps (62,2% en 2006, 39,6 en 2011)
 - 53% à 75% (29,3% en 2006, 48,3% en 2011)

- 10% à 80% (15,2% en 2006, 21,3% en 2009, 12% en 2011)

La quotité de 80% continue de régresser dans le premier degré alors que c'est la première quotité choisie par les certifiés dans le second degré (56%). Cela est lié aux « interdictions » arbitraires de cette quotité par les DASEN dans les départements.

3.4. Les congés pour raisons de santé

Globalement, tous motifs confondus, en 2010-2011, les enseignants ont pris 15,7 jours de congé par an et par agent dont 6,8 de congé maladie ordinaire. En 2010, les Français ont connu en moyenne 14,5 jours d'arrêt de travail, contre 17,8 en 2009, selon une [étude du groupe Alma Consulting](#) citée par Le Monde. « L'assurance maladie estime que les salariés du privé comptabilisent 13 jours d'absence en moyenne, sans compter les absences inférieures à 3 jours qu'elle n'indemnice pas. »

Plus d'arrêts de maladie ordinaire mais moins longs

Le recours aux congés maladie ordinaire des enseignants a fortement augmenté depuis 2006. Cela est particulièrement flagrant chez les moins de 30 ans où la proportion

est passée de 31,1% à 44% pour les hommes et de 48,5% à 61,3% pour les femmes. Une illustration de la dégradation des conditions d'entrée dans le métier ! La proportion d'arrêts courts de maladie ordinaire augmente depuis 2006 tandis la durée moyenne reste globalement stable à 14,5 jours.

Durée	2006-2007	2009-2010	2010-2011
De 1 à 3 jours	19,90%	34,80%	32%
De 4 à 5 jours	11,30%	15%	13,50%
De 6 à 15 jours	30%	27%	25,10%
De 16 à 29 jours	17%	10,60%	9,30%
Plus de 29 jours	21,90%	12,60%	20,10%

Ensemble des agents

Les femmes enseignantes prennent plus de congé maladie ordinaire que les hommes (52,1% contre 38,5%).

La durée des congés augmente avec l'âge

Si le pourcentage de prise de congé maladie ordinaire par les enseignants diminue au fil des âges, la durée augmente, notamment chez les hommes (de 10 jours en moyenne pour les moins de 30 ans à 16,6 jours pour les plus de 50 ans).

Le pourcentage de congés longs explose et passe de 0,4% pour les femmes de moins de 30 ans à 3% des plus de 50 ans. Concernant les congés pour maladie professionnelle ou accident du travail, le pourcentage a tendance à augmenter avec l'âge mais surtout ils sont d'une durée de plus en plus importante. Ils passent de 20 j pour les hommes et 22,1 j pour les femmes de moins de 30 ans à 62,4 j pour les hommes et 55,1 j pour les femmes de plus de 50 ans.

Plus d'arrêts de travail en ZEP

La proportion d'agent ayant pris un congé maladie ordinaire et exerçant dans les écoles en éducation prioritaire est supérieure (54,3% contre 47,3%) à ceux étant hors éducation prioritaire. Par contre, ces arrêts, un peu plus nombreux, sont plus courts.



4. Politique sociale : des crédits en forte diminution

Ces crédits financent des prestations complémentaires versées aux agents en fonction de leur situation de famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...) soit individuelles (aides aux vacances, prestations repas...).

	2005	2010	2011
Dépenses d'action sociale (€)	39 023 404	26 856 401	27 006 945

5. Une formation continue en diminution

Année scolaire	Journées stagiaires	Enseignants concernés
2003-2004	813 300	115 000
2004-2005	882 000	115 200
2005-2006	835 600	114 000
2006-2007	716 700	112 000
2007-2008	705 000	106 000
2008-2009	737 600	118 000
2009-2010	620 800	122 700
2009-2010 hors amin. péd.	576 900	
2010-2011	697 700	152 500
2010-2011 hors amin. péd.	564 800	

À noter que cette année encore, aucun bilan de la mise en place du DIF n'est présenté.

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL CONFECTIONNEZ-LE DÈS LA RENTRÉE !

Vous souvenez-vous des documents adressés aux écoles par la DASEN et portant sur la mise en place des registres santé sécurité au travail ? Ces documents devraient être accessibles sur le site de la DSDEN.

Petit rappel pour celles et ceux qui n'auraient pas trouvé le temps de les mettre en place.

Le registre santé sécurité est l'un des registres obligatoires de l'école. Il est distinct du registre de sécurité où figurent les alertes incendie, PPMS, contrôle des extincteurs etc.

Toute personne, et plus particulièrement les personnels, a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes observations et suggestions, dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

Ces remarques doivent être transmises à l'IEN, par le référent de l'école, qui assure la mise en place et le suivi des informations qui y sont notées.

Le directeur n'est pas nécessairement le référent, tout enseignant peut se charger de cette mission.

Tel qu'il a été adressé aux écoles, ce registre n'en est pas un ... il doit être confectionné par vos soins !

- Prévoir un cahier grand format, dont vous numéroterez les pages. Vous y collerez le mode d'emploi pour les usagers qui explique, pas à pas, les procédures à suivre.
- Photocopiez quelques fiches issues de la pièce jointe « fiche RSST » dont vous aurez préalablement rempli l'en tête
- Déterminez un endroit accessible à tous et signalé par l'affiche « info usagers »

Lorsque l'un ou l'une d'entre vous souhaite signaler un problème relatif à sa santé, sa sécurité ou ses conditions de travail, il faut :

- prendre une fiche et la remplir
- conserver le coin droit de la page qui fait office de reçu
- signaler au référent qu'une fiche a été remplie.

Le référent doit alors :

- transmettre la fiche à l'IEN par courrier, fax ou mail

- au retour de la fiche, après traitement par l'IEN et éventuel avis du CHSCT, le référent colle la fiche sur le cahier.

Pensez à transmettre en copie, pour un meilleur suivi, la fiche au secrétaire du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, qui est un représentant des personnels. Voici son adresse : chsctd-sec-38@ac-grenoble.fr

Pour que le CHSCT puisse se saisir des problématiques liées à notre santé, notre sécurité et nos conditions de travail, pour que notre Droit et donc nos droits progressent, il faut faire vivre ces registres et les utiliser en évitant l'autocensure.

Nicole PIGNARD-MARTHOD



BULLETIN D'ADHÉSION 2013-2014



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : / / Téléphone : / / / / Portable : / / / /
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :@.....

École d'affectation : _____ Commune : _____
 Poste occupé : _____ à titre définitif ; provisoire ; temps partiel
 Institut ; Prof d'école ; PESTag. ; H. classe ; Étudiants en master ; Retraité
 Échelon : _____

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp-FSU Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Montant de la cotisation : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
 Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
 Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion.

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ce n'est pas négligeable !
 Si vous êtes non imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôts.**

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature : Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :
 Secteur Trésorier SNUIPPERS

Tableau des cotisations 2013-2014

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						121	124	132	140	147	160
Instit. ½ tps						89	91	95	101	107	117
Instit. à 75%						100	106	112	118	124	137
IMF							137	144	149	157	170
PE			123	130	137	146	154	165	176	191	204
PE ½ tps			90	94	99	106	112	119	126	139	148
PE à 75%			106	111	117	123	132	142	151	162	173
PEMF						156	163	175	187	201	214
PE hors cl.		174	188	201	214	228	242				
PE hors cl. 1/2 tps		131	138	145	152	152	168				
Retraité	Institut., PE 8ème (indice<540) :96					PE 9ème et +(540>indice<660) : 106			PE h cl. (indice>660) : 115		

directeurs ou enseignants spé, rajouter :

chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

CEA : 50 dispo, congé parental : 81 assist. d' éducation : 38
En cas de difficultés financières, nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
 SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER
 Banque Guichet N° de compte
 clé RIB
 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date : Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)